



Déclaration intersyndicale sur les LDG académiques mobilité du 1^{er} degré

Dans le cadre des mouvements intra départementaux, les lignes directrices de gestion académiques mobilité prévoient, depuis 2023, dans le barème, une valorisation de l'expérience et du parcours professionnels des agents avec la prise en compte excessive de l'échelon et non plus de l'ancienneté de service (qui elle, a totalement disparu). Pourtant, rien ne s'oppose dans les textes à conserver cette dernière en utilisant par exemple l'ancienneté de fonction dans l'éducation nationale.

En effet, l'échelon n'est pas le critère le plus fiable pour caractériser cette expérience professionnelle, en raison des nouvelles modalités de reclassement qui permettent à des enseignant·es débutant·es d'accéder à des échelons supérieurs à ceux d'enseignant·es plus expérimenté·es. À l'opposé, l'ancienneté de l'agent est un critère plus objectif et transparent pour caractériser une expérience professionnelle qui s'acquiert tout au long de la carrière.

De plus, les ex-instituteurs et institutrices passé·es professeurs des écoles, mais également celles et ceux ayant eu un avancement de carrière ralenti (à l'ancienneté dans l'ancien système ou passage d'échelon sans accélération) sont également lésé·es par cette modalité. Ce sera, pour ces collègues, la double peine.

Pour redonner de l'attractivité au métier d'enseignant du 1^{er} degré, il n'est pas question pour nous de remettre en cause l'acquis des nouvelles règles du reclassement. Par contre, l'indexation de la valorisation de l'ancienneté dans le barème par le seul échelon crée des déséquilibres majeurs, un sentiment d'injustice profond et déjà des tensions au sein des collectifs de travail dans nos écoles.

Aussi, nous demandons que l'avis exprimé unanimement par les représentants des personnels, durant les travaux préparatoires à ce CSA et durant l'élaboration des LDG académiques mobilité, soit pris en compte et que la valorisation de l'expérience des agents repose majoritairement sur l'ancienneté de fonction plutôt que sur l'échelon.

D'une manière plus générale, nous constatons et regrettons que les propositions exprimées en GT par nos organisations syndicales, mais aussi les corrections statistiques et reformulations actées en séance n'aient été pour la plupart aucunement prises en compte, ce qui pose grandement question sur la qualité du dialogue social.

Les élu·es des personnels siégeant au CSA académique du 14 février 2025